



Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique

CAP n°3

Technicienne et Technicien

LE SNTRS-CGT : UN SYNDICAT DE TERRAIN FORMÉ ET FORGÉ À LA PROTECTION DES SALARIÉ-E-S

Un syndicat de proximité :

nos sections en région accompagnent des collègues dans des démarches complexes parfois anxiogènes auprès des délégations régionales et des directions des laboratoires. Si besoin, elles relaient les dossiers à nos mandaté-e-s dans les Comités Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail pour des visites et enquêtes sur le terrain. Si nécessaire, le niveau national du syndicat prend le relais.

Un syndicat qui « mouille la chemise » :

nombre de collègues viennent vers nous car le « bouche à oreille », véhiculant la capacité du SNTRS-CGT à aider les collègues en difficulté, fait son chemin. Là où d'autres syndicats abandonnent des défenses en cours de route ou ne peuvent pas répondre faute de militant-e-s sur le terrain, le SNTRS-CGT répond présent. Nous sommes un syndicat à la fois indépendant des directions et en capacité de négocier pour faire évoluer favorablement les défenses des agents et agentes.

Un syndicat qui défend toutes les catégories sans exception :

quel que soit votre statut (titulaire, stagiaire, en CDD ou CDI), nous sommes en capacité de répondre à vos sollicitations. Nous défendons toutes les catégories de personnel.

Vous avez ou aurez besoin d'aide un jour :

nul-l-e n'est à l'abri d'une difficulté au travail (litiges au niveau des rémunérations, congés, évaluations, titularisation, télétravail, mutation...), ou même conflit relationnel, mal-être



au travail, harcèlement, discrimination, violences sexistes et sexuelles etc. Bien loin de la caricature présentant notre action comme la défense de comportements « indéfendables », les militant-e-s du SNTRS-CGT sont sans cesse confronté-e-s à des situations auxquelles nous pourrions tous et toutes être exposé-e-s dans notre vie professionnelle.

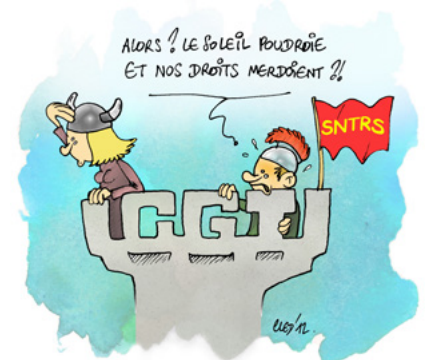
A qui la faute ?

Le cadre du travail est plus que jamais sujet à tension. La politique gouvernementale réduit sans cesse le nombre de postes de titulaires et assèche les budgets récurrents dans les services et les laboratoires. Cette politique provoque inévitablement une augmentation importante des risques psychosociaux au sein des collectifs de travail.

Nos candidates et candidats à la CAP3 Catégorie B

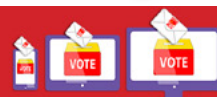
Prénom	NOM	Corps	BAP	Ville
Viviane	RAKOTOVAHINY	TCE	J	Villejuif
Sacha	MOLINARI	TCS	A	Marseille
Rachida	CHABANE	TCN	J	Paris
Denis	DUVET	TCE	G	Lille
Cécile	SAINTOT	TCS	J	Fontenay aux Roses
David	DRAY	TCN	A	Paris
Sabine	BERRY	TCN	J	Paris
Anne	DECRISTOFORO	TCN	J	Villejuif

LA CGT : LE MEILLEUR REMPART POUR PROTÉGER NOS DROITS ...



Allons à l'essentiel,

VOTONS POUR LE SNTRS-CGT



Les revendications du SNTRS-CGT pour la catégorie B

Les salaires de la catégorie B doivent être augmentés et les carrières revalorisées !

Les grilles indiciaires de la catégorie B doivent être entièrement revues :

En 2000, la catégorie B débutait à 14 % au-dessus du SMIC.

Une revalorisation du bas des grilles des 2 premiers grades de la catégorie B, + 13 points pour le B1 et + 7 points pour le B2 vient d'avoir lieu au 1^{er} septembre 2022. Cette mesure nécessaire n'est pas à la hauteur de l'urgence salariale. C'est un bricolage a minima qui ne situe la catégorie B qu'à 4,5 % au-dessus du SMIC.

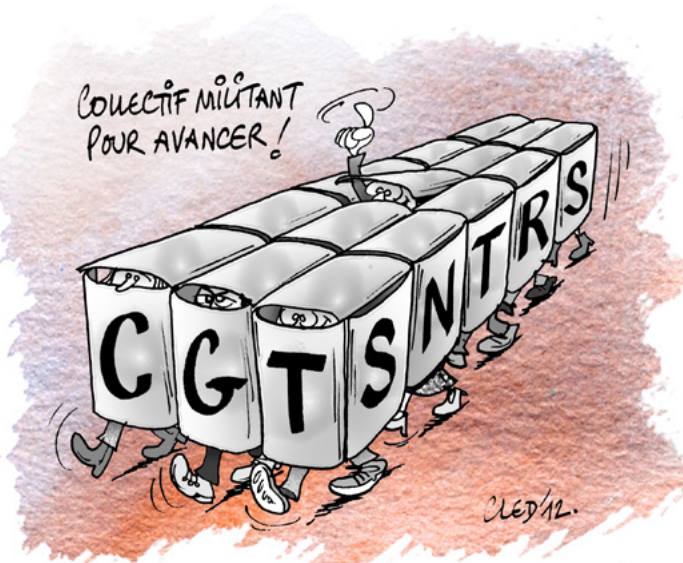
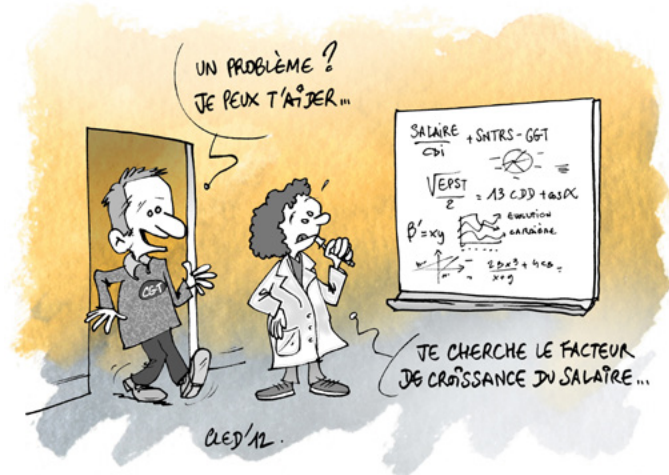
L'amplitude de carrière est ramenée de 77 % en 2000 sur trois grades à 71 % en 2022.

Les agent·e·s de la catégorie B doivent bénéficier d'un véritable déroulement de carrière.

L'augmentation de 3,5 % du point d'indice au 1^{er} juillet est un véritable aveu du gouvernement de l'échec de sa politique salariale. Les grilles de rémunérations des fonctionnaires sont au bord de l'implosion à cause du dictat de la stagnation du point d'indice et des colmatages à coup de primes.

Le SNTRS-CGT revendique une augmentation du point d'indice de 10 %.

Nous réclamons une augmentation des primes pour parvenir au même niveau que l'ensemble de la fonction publique d'État soit des primes représentant 30 % du salaire brut. Cette augmentation des primes est accompagnée d'une revendication complémentaire et incontournable : l'intégration des primes dans le salaire indiciaire.



Le CNRS doit recruter des agent·e·s en catégorie B !

Les techniciennes et techniciens représentent 10,23 % des agent·e·s titulaires au CNRS (rapport social unique du CNRS 2020).

La construction de collectifs de travail équilibrés dans les laboratoires passent par une représentation équilibrée de toutes les catégories. Le personnel de catégorie B doit avoir sa place dans la recherche.

Le SNTRS-CGT, syndicat toujours prêt à assumer son rôle dans les nouvelles instances CAP et CCP :

Même si les syndicats ont été purement et simplement éjectés des commissions d'avancement des ingénieur·e·s et technicien·ne·s suite à la loi de transformation de la fonction publique, les Commissions Administratives Paritaires sont consultées pour tout ce qui relève du disciplinaire et conservent un rôle de recours lorsqu'une ou un agent·e conteste une décision administrative.

NOS SALAIRES NE SONT PAS LA VARIABLE D'AJUSTEMENT DU BUDGET DE L'ÉTAT !

Le SNTRS-CGT, une force à vos côtés

Le SNTRS-CGT est présent au quotidien pour répondre à vos sollicitations tout au long de votre carrière, pour vous accompagner dans la résolution de vos problèmes. Aussi, pour être assuré·e d'avoir à vos côtés un·e représentant·e syndical·e actif/active et pas seulement en période électorale...

**...CHANGEONS DE CAP,
VOTONS
POUR LE SNTRS-CGT**

